



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Résumé exécutif de la Stratégie 3R

(Réduction, Réemploi, Recyclage)
pour les emballages en plastique à usage unique

Avril 2022

Table des matières

Réduire les emballages en plastique à usage unique : une combinaison de défis techniques et environnementaux	3
Une prise de conscience relativement récente, se traduisant par une accélération des dispositions réglementaires et de la mobilisation des entreprises	3
Une stratégie « 3R » pour déterminer les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction, de réemploi et de recyclage	4
L'emballage en plastique en France	5
Les alternatives 3R : réduction, réemploi, recyclage	5
Un premier diagnostic et une projection des potentiels 3R : une nécessaire appropriation et déclinaison par secteur	8
10 axes d'actions pour déployer les alternatives	9
Annexe 1 : potentiels 3R par secteur d'activités	11
Annexe 2 : Principaux jalons 2025 -2040	15

Réduire les emballages en plastique à usage unique : une combinaison de défis techniques et environnementaux

De par ses qualités intrinsèques et ses potentiels d'innovations, le plastique est un matériau omniprésent dans notre quotidien. Il est utilisé pour un éventail très étendu d'applications (emballages, bâtiment, équipements électriques et électroniques, automobile, médecine, aéronautique, etc.).

La consommation de plastique croît de façon exponentielle : **depuis 2000, le monde a produit plus de plastique que durant les 50 années précédentes.** Le phénomène s'accroît, et cette production pourrait encore doubler d'ici 2040. Liée à cette consommation, chaque année, on estime qu'entre 9 et 14 millions de tonnes de plastique sont déversées dans les océans du monde entier. Les produits et les emballages en plastique à usage unique font notamment partie des déchets les plus fréquemment retrouvés sur les plages de l'Union Européenne.

La France consomme chaque année 4,8 millions de tonnes de plastiques (dont près de 46 % pour les emballages).

L'usage répandu du plastique dans le secteur des emballages s'explique par ses propriétés techniques : léger, malléable, résistant et compétitif financièrement, il permet de répondre aux propriétés barrière les plus complexes, en particulier pour la protection des denrées alimentaires. Le plastique est aujourd'hui prépondérant dans l'emballage (71 % des emballages ménagers contiennent du plastique).

Cependant, ces emballages en plastique sont en grande majorité à usage unique, devenant de ce fait rapidement des déchets.

Plusieurs facteurs expliquent l'attention croissante des citoyens et des pouvoirs publics sur le sujet : la faible durée de vie

des emballages plastiques à usage unique, les pertes et les abandons dans la nature de certains de ces emballages (bouteilles plastiques, sacs plastiques, etc.) en particulier avec la consommation nomade, ainsi que leurs conséquences néfastes sur la biodiversité, et les potentiels risques sur la santé humaine.

Encore trop peu recyclé (environ 27 % en France), l'emballage en plastique est en quelques années passé de solution à problème, particulièrement à l'échelle des pays en développement où la gestion des déchets est insuffisante.

Une prise de conscience relativement récente, se traduisant par une accélération des dispositions réglementaires et de la mobilisation des entreprises

La législation et la réglementation qui en découle ainsi que la dynamique des entreprises pour développer une économie circulaire pour les plastiques se sont accélérées ces dernières années et reflètent :

- une prise de conscience croissante des problématiques du plastique,
- des volontés de faire couplées à l'émergence de nouvelles approches (réduction réemploi) et solutions,
- la nécessité d'améliorer l'existant en resituant l'emballage dans une écoconception et un recyclage effectif et systématique.

Bien que les enjeux environnementaux associés aux déchets d'emballages en plastique aient émergé dans les politiques publiques dès les années 1970, celles-ci se sont particulièrement renforcées depuis quelques années, comme en témoigne la sortie en 2019 de la **Directive européenne relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur**

l'environnement (dite Directive SUP), et en 2020 la promulgation de la **loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire** (dite loi AGEC). Dans le cadre de la **Responsabilité Élargie des Producteurs** (REP) en matière d'emballages ménagers, la prise en compte des emballages en plastiques s'est fortement renforcée à partir de 2013 avec l'extension des consignes de tri, la recyclabilité des emballages et un passage à l'échelle des filières de recyclage. Des **dispositifs de financement publics** se sont structurés depuis plusieurs années, et ont été particulièrement renforcés dans le cadre du plan France Relance, du 4^{ème} plan d'investissement d'avenir et du plan « France 2030 ». Les **initiatives** privées se multiplient également, sous l'impulsion des **Pactes nationaux, européens et internationaux sur les emballages en plastique**.

Les acteurs (fabricants de matériaux et d'emballages, metteurs en marché, distributeurs, etc.) sont désormais conscients des enjeux et certains sont désireux d'agir pour un juste emballage plastique, mais le passage à l'acte est complexe.

Une stratégie « 3R » pour déterminer les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction, de réemploi et de recyclage

Dans ce contexte, la France s'est dotée d'un objectif particulièrement ambitieux et innovant « *d'atteindre la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040.* »

Cette perspective se décline en objectifs quinquennaux de réduction, réemploi et recyclage. Suite à un premier travail de consultation approfondi des parties prenantes (acteurs économiques, centres techniques industriels, ONG, collectivités locales), effectué par le Ministère de la Transition Écologique en 2020, un premier décret quinquennal (dit « décret 3R ») a

introduit les objectifs suivants pour la période 2021 -2025 :

- **20 % de réduction des emballages en plastique à usage unique d'ici fin 2025, dont au minimum la moitié obtenue par recours au réemploi et à la réutilisation ;**
- **Tendre vers une réduction de 100 % des emballages en plastique à usage unique inutiles d'ici fin 2025 ;**
- **Tendre vers 100 % de recyclage des emballages en plastique à usage unique d'ici le 1^{er} janvier 2025 et, pour y parvenir, un objectif que tous les emballages en plastique à usage unique mis sur le marché disposent d'ici le 1^{er} janvier 2025 d'une filière de recyclage opérationnelle.**

Dans la continuité de ce décret, la stratégie 3R pour les emballages en plastique constitue la feuille de route de la France pour atteindre ces objectifs. Issue d'un large processus de co-construction mené avec les différentes parties prenantes, elle vise à déterminer les priorités d'action, les mesures concrètes à mettre en place, qu'elles soient transversales ou sectorielles, pour atteindre les objectifs fixés par le décret 3R à 2025, ainsi qu'à explorer les opportunités et contraintes, les freins et leviers associés à la perspective de fin de mise en marché des emballages en plastique à usage unique en 2040, afin de poser les premiers jalons et identifier les étapes à franchir et les freins à lever pour orienter la France dans cette direction.

Le rapport de la stratégie est organisé en trois volets :

- **Volet 1**, consacré à une synthèse des **enjeux environnementaux, économiques et sociaux** associés aux emballages en plastique à usage unique, une description des **outils réglementaires, dispositifs d'accompagnement, et initiatives** existantes, ainsi qu'une introduction des **éléments de**

cadrage et de définitions clefs.

- **Volet 2**, effectuant un état des lieux synthétique de la mise en marché d’emballages en plastique à usage unique, décrivant les alternatives contribuant aux objectifs du décret et leurs principaux enjeux de déploiement, proposant des potentiels de trajectoires 2025 et des perspectives 2040 déclinées par secteur, et abordant un certain nombre de sujets spécifiques tels que l’évaluation des impacts environnementaux des alternatives, les besoins d’investissement, et l’articulation des objectifs 2025 et de l’ambition 2040.
- **Volet 3**, proposant un plan d’actions, de portée générale et sectorielle, permettant l’atteinte des objectifs 2025 et la perspective 2040.

L’emballage en plastique en France

Environ 2,4 millions de tonnes d’emballages en plastique sont mis en marché en France chaque année.

- **La moitié sont des emballages « ménagers »**, c’est-à-dire liés à la consommation des particuliers. La majorité (plus de 80 %) est consommée à domicile, le reste hors domicile (essentiellement dans le cadre d’activités de restauration : repas et boissons à emporter ou consommés sur place).
- **L’autre moitié est constituée d’emballages « industriels et commerciaux »**, c’est-à-dire utilisés par des professionnels.

Ces emballages sont présents dans tous les secteurs. Ils répondent à des besoins de fonctionnels divers, et prennent donc des formes très variées : emballages de produits alimentaires (boissons, plats préparés, produits frais, produits d’épicerie, etc.) et non alimentaires (hygiène, entretien, équipement de la maison, pharmacie, produits chimiques, etc.), emballages de regroupement et de transport.

Les alternatives 3R : réduction, réemploi, recyclage

Les solutions alternatives aux plastiques à usage unique sont de natures complémentaires, présentant des potentiels et des difficultés différentes, et surtout plus ou moins adaptées aux secteurs et aux catégories de produits. Il n’y aura pas de déploiement homogène des 3R, mais plutôt des appropriations singulières par les secteurs en fonction de leurs spécificités et de leurs contraintes (produits secs, produits frais, produits de consommation nomade ou pas, de longue conservation ou pas, etc.).

Réduire : à la recherche du « juste emballage »

L’un des objectifs du décret 3R est de réduire de 100 % d’ici 2025 la mise sur le marché d’emballages inutiles, définis comme des emballages « *n’ayant pas de fonction technique essentielle, comme une fonction de protection, sanitaire et d’intégrité des produits, de transport, ou de support d’information réglementaire* ». Cet objectif invite à une réflexion systématique sur les « fonctions techniques essentielles » de l’emballage, et la façon de les assurer avec le minimum – voire sans emballage : élimination de l’emballage ou d’éléments de l’emballage, réduction du poids unitaire, développement de l’offre de grands format, concentration des produits, sont autant d’approches qui peuvent

contribuer à cet objectif. La réduction des emballages inutiles n'est pas un axe de travail nouveau, mais il reste à le rendre systématique par l'identification et le partage des meilleures pratiques, appliquées par tous au moyen d'autorégulation ou d'écocontributions différenciées. À noter que les marges de progrès les plus importantes semblent notamment résider dans les secteurs moins mobilisés à date : vente à distance, jouets, bricolage, médicaments, équipements de la maison, etc.

Réemploi : un modèle à (re)construire

Plusieurs alternatives peuvent concourir aux objectifs de réemploi : le réemploi par le professionnel, le vrac et la recharge.

Le **réemploi par le professionnel** consiste à mettre à disposition, sur le lieu de vente, le produit emballé dans un emballage réemployable : l'emballage, une fois vide, est destiné à être retourné par le consommateur pour être nettoyé, contrôlé et rempli à nouveau par le professionnel. **Le défi du réemploi est un défi organisationnel, de massification et sanitaire** : c'est toute une industrie amont et aval qui doit se réorganiser pour fabriquer des emballages réemployables, construire la chaîne logistique, le nettoyage, l'installation des lieux de collecte, le système sanitaire, la praticité pour le consommateur.

Il présente un potentiel de déploiement important, voire de **généralisation, pour les emballages rigides industriels et commerciaux**. Les chaînes logistiques n'y sont pas à réinventer puisqu'elles existent déjà, les enjeux marketing de différenciation sont moindres, et la standardisation et massification plus aisée.

Les actions pilotes seront clés pour prioriser et construire le modèle du réemploi par le professionnel, en tenant

compte la pertinence environnementale et économique des organisations.

La **vente en vrac** est « *la vente au consommateur de produits présentés sans emballage, en quantité choisie par le consommateur, dans des contenants réemployables ou réutilisables*¹ ». En forte croissance depuis quelques années, son potentiel de déploiement sera soutenu par la disposition législative faisant obligation aux grandes surfaces (supérieures ou égales à 400 mètres carrés) de consacrer 20 % de leur surface de vente aux produits présentés sans emballage, y compris la vente en vrac, à horizon 2030. Outre les besoins d'adaptation des points de vente et de la chaîne logistique, son déploiement et sa généralisation doivent s'accompagner de garanties concernant la sécurité sanitaire et la bonne information du consommateur. Pour maximiser ses bénéfices, notamment environnementaux, une attention particulière doit être portée sur la limitation des pertes produits, l'impact environnemental des emballages de livraison (en agissant également sur leur réduction, et en privilégiant leur réemploi) et le réemploi effectif des emballages consommateurs.

Les recharges sont des produits emballés dans un emballage intermédiaire à usage unique permettant de remplir à nouveau un emballage réemployable à son domicile. Elles peuvent constituer une alternative à condition que l'essentiel des fonctionnalités soit assuré par l'emballage restant à domicile et qu'il soit effectivement réemployé, et que la recharge soit un emballage recyclable.

Le réemploi comprend donc une variété d'approches que chaque secteur doit

¹ Article L 120.1 du code de la consommation

pouvoir s'approprier en fonction de ses spécificités.

Innover pour substituer le plastique par d'autres matériaux

Si le plastique est le matériau d'emballage prépondérant pour la plupart des catégories de produits, des alternatives constituées d'autres matériaux sont disponibles : papiers/cartons, verres, métaux, bois, etc. La substitution peut être totale ou partielle, et ouvre un champ d'innovation important, pour adapter ces matériaux et emballage à des besoins fonctionnels (barrière ou mécanique) aujourd'hui principalement remplis par des emballages ou éléments d'emballages en plastique, poursuivre l'amélioration de leur impact environnemental, et continuer en particulier de garantir leur recyclabilité.

Amélioration de la recyclabilité, développement des filières de recyclage, incorporation de matière recyclée

Pendant de nombreuses années, les efforts pour améliorer la collecte, le tri et le recyclage des emballages en plastique ont principalement porté sur les bouteilles et flacons (consigne de tri historique en France). Le déploiement de l'extension des consignes de tri, démarré en 2015 et en cours de finalisation. Avec environ 27 % de recyclage des emballages en plastique en 2018, la France reste encore loin des objectifs européens (50 % en 2025).

Les défis à relever sont encore nombreux :

- 1. Garantir la recyclabilité de tous les emballages en plastique d'ici 2025** – aujourd'hui, environ 65 % des emballages en plastique ménager disposent d'une filière de recyclage opérationnelles (en particulier PET et PE). Pour 15 % des résines (PS/PSE, PP souple, pots et barquettes PET

operculés ou multicouche), des filières sont en développement et nécessitent un plan d'actions rapide et adapté pour développer les infrastructures et les débouchés permettant un recyclage effectif d'ici 2025. Les 20 % restant (autres résines et emballages complexes ou contenant des éléments perturbateurs du recyclage) ne disposent pas de perspectives de recyclage effectif d'ici 2025, et devront faire l'objet d'efforts d'éco-conception et d'adoption d'alternatives recyclables. Améliorer la recyclabilité du gisement de déchets d'emballages plastique passe également par une **rationalisation de l'usage des différentes résines plastiques (réduire leur nombre, mieux définir leurs applications respectives)**.

- 2. Accélérer le développement de la collecte séparée.** Les performances de collecte séparée constituent encore un frein majeur à l'augmentation du recyclage. Il est nécessaire de **renforcer et compléter les actions sur tous les segments sans exception** (en particulier habitat dense, espace public et entreprises), **sur tous les territoires, au plus vite, dans une même direction, en privilégiant la recherche de performance** tout en optimisant les coûts, et en **s'appuyant sur une communication efficace**.

- 3. Poursuivre la modernisation et l'adaptation de l'infrastructure de tri.** La modernisation des centres de tri, déjà effectuée sur une majorité du parc, devrait être complète d'ici 2025. Ces évolutions s'accompagnent d'une réflexion, à poursuivre et approfondir, sur l'articulation des différentes étapes de tri, ainsi que d'une poursuite de l'innovation, notamment pour la reconnaissance et la

séparation des emballages par des méthodes d'intelligence artificielle (pour la reconnaissance d'images) et de détection de filigranes numériques.

De futures évolutions de gisement sont à anticiper. Le sujet des emballages de petite taille, en particulier, est à traiter rapidement.

4. Assurer les capacités de recyclage en France. Afin de stimuler et de sécuriser les investissements dans les infrastructures de recyclage des emballages en plastique, il est nécessaire de donner de la visibilité sur le gisement disponible, et ainsi de sécuriser les investissements dans les capacités adéquates en France. Des actions concertées sont indispensables. En particulier, il est nécessaire de préciser le potentiel de développement des procédés de recyclage chimique, au regard des enjeux techniques, économiques et environnementaux.

5. Inciter à l'incorporation de matière recyclée. Les filières de recyclage ont besoin de débouchés pour fonctionner, et la diversification et la stimulation de la demande de ceux-ci est un axe de travail important. En particulier, le retour à l'emballage est un débouché à accroître, voire à créer pour certaines résines. Cela passe **par la poursuite des travaux de standardisation, de contrôle qualité et de traçabilité des plastiques recyclés, notamment pour un retour au contact alimentaire.**

Au-delà de l'emballage : vers des transformations de nos modèles de production et de consommation

Si la stratégie 3R est centrée sur l'emballage, une partie des réponses résideront probablement dans des ruptures et des évolutions plus systématiques de nos

habitudes de consommation des produits (et, par conséquent, de leurs emballages). Les réflexions sur le futur de l'emballage doivent donc refléter et intégrer les enjeux transverses à nos modèles de production et de consommation, et leur articulation avec les dynamiques territoriales à venir : changement climatique, nouvelle dynamique des secteurs agricole et agro-alimentaire, relocalisations industrielles, convergence des enjeux en matière d'environnement et de santé, évolution des régimes alimentaires (notamment vers une plus grande part de protéines végétales), préparation de produits à domicile, usage de produits solides, circuits courts et approches territorialisées, sont autant de mutations à venir, qu'il serait important de prendre en compte dans la construction des feuilles de route de l'emballage de demain. Quelques-unes de ces tendances sont illustrées dans la stratégie.

Un premier diagnostic et une projection des potentiels 3R : une nécessaire appropriation et déclinaison par secteur

Afin d'appuyer au mieux le travail des acteurs économiques dans cette transition complexe, chaque grand secteur a fait l'objet d'une fiche. Celle-ci comporte un premier diagnostic de l'état des lieux à compléter et à approfondir (nature des emballages, part des plastiques, enjeux). Sur cette base, des potentiels de réduction, réemploi et recyclage ont été proposés pour 2025 tenant compte des éléments quantitatifs et qualitatifs listés : fonctionnalités attendues des emballages (enjeux d'alimentarité, sanitaires, etc.), prévalence des emballages en plastique à usage unique actuellement, circuits de distribution, etc. (voir annexe 1) Des perspectives d'évolution pour 2040 ont également été identifiées (voir annexe 2). **42 secteurs** ont été analysés, dans un esprit de co-construction avec un maximum de fédérations professionnelles

et de parties prenantes. Ces fiches sont annexées à la stratégie et constituent un point de départ pour des feuilles de route qui pourraient être réalisées par les organisations professionnelles.

Ces feuilles de route permettront aussi de problématiser et de poser des arbitrages (choix de résines, de solutions de réemploi) et de modéliser plus finement les investissements nécessaires sur les lignes de conditionnements.

10 axes d'actions pour déployer les alternatives

Le plan d'actions (Volet 3) a été conçu pour répondre aux principaux enjeux associés au déploiement des alternatives décrites plus haut. Il s'appuie sur différents leviers, au premier rang desquels :

- **La réalisation et la mise en œuvre de feuilles de route sectorielles**, clé du succès de cette stratégie. Ces feuilles de route doivent permettre, d'une part, de prendre en compte les spécificités de chaque secteur, et d'autre part, de définir les orientations stratégiques et les plans d'actions à mettre en œuvre pour contribuer aux objectifs nationaux définis dans le décret 3R tous secteurs confondus. Les organisations professionnelles référentes ont en effet un rôle majeur à jouer pour poursuivre le diagnostic de leurs emballages (besoins, fonctionnalités, chaîne de valeur, outils, éléments industriels, etc.) ; fédérer les acteurs autour de problématiques communes (pilotes communs de réemploi, choix de résines à privilégier, R&D sur les matériaux de substitution) ; et lancer des actions collectives structurées pour passer à l'échelle au bénéfice de l'environnement et du rationnel économique. Ces

travaux devront être réalisés en collaboration avec l'ensemble de la chaîne de valeur : fabricants de matériaux et d'emballages, fournisseurs de machines, opérateurs de gestion des déchets, recycleurs, etc.

- **Les filières à Responsabilité Élargie des Producteurs**, à travers la prochaine révision du cahier des charges des éco-organismes en charge des emballages ménagers, et la mise en œuvre de la REP pour les emballages de la restauration. En particulier, les actions mobilisent les outils d'accompagnement et d'incitation portés par les éco-organismes. Pour les emballages industriels et commerciaux (hors restauration), la stratégie appelle à ne pas attendre la mise en œuvre de la REP en 2025, en faisant notamment émerger dès maintenant des engagements volontaires.
- **La poursuite de l'amélioration et de l'harmonisation du cadre réglementaire et normatif**, en particulier dans le cadre des travaux européens, afin de sécuriser les orientations : protocoles d'évaluation de la recyclabilité, garanties sanitaires pour le réemploi, qualité et suivi des matériaux recyclés, caractérisation des procédés de fonctionnalisation des emballages (revêtements permettant de créer des propriétés barrières et mécaniques), des plastiques biosourcés, et des plastiques biodégradables et compostables.
- **L'amélioration des connaissances** (sur les impacts environnementaux des emballages en plastique à usage unique, sur le bilan économique et environnemental

des alternatives, en particulier les plus innovantes) pour éclairer au mieux les orientations.

- **La mobilisation de dispositifs de soutien financier**, notamment pour accélérer la R&D et l'investissement, et accompagner la montée en compétence des acteurs.
- **La conduite d'expérimentations et de pilotes** permettant de tester à grande échelle les solutions alternatives.
- **La sensibilisation des consommateurs**, dont les attentes, besoins et comportements sont clefs pour favoriser l'adoption de nouveaux modes de consommation.
- **La coordination**, nécessaire en particulier pour assurer un déploiement cohérent et rationalisé des alternatives, et permettre la mutualisation de certains moyens (techniques, économiques, humains) en particulier pour le réemploi.
- **Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie**, copiloté par le Ministère de la Transition Écologique et le Ministère de l'économie, des finances et de la relance, et se traduisant par un **premier bilan intermédiaire (fin 2023)** puis un **bilan final (fin 2025)** conduisant à une mise à jour de la stratégie, accompagnée de nouveaux objectifs quinquennaux à définir par décret.

Le plan d'action est ainsi décliné en 10 axes thématiques, au sein desquels plusieurs actions sont identifiées et décrites, en précisant les pilotes, les

parties prenantes à impliquer, et les échéances :

Axe 1 : Réduire les emballages inutiles et excessifs
Axe 2 : Accompagner la montée en puissance du réemploi
Axe 3 : Développer les solutions de substitution
Axe 4 : Assurer la recyclabilité des emballages mis sur le marché
Axe 5 : Accélérer l'augmentation de la collecte
Axe 6 : Tri – moderniser, innover et adapter
Axe 7 : Assurer les capacités de recyclage en France et inciter à l'incorporation de matière recyclée
Axe 8 : Autres actions transversales
Axe 9 : Feuilles de route sectorielles
Axe 10 : Organiser la transition – Gouvernance, suivi et évaluation de la stratégie

Annexe 1 : potentiels 3R par secteur d'activités

Le tableau ci-dessous récapitule les potentiels 3R par secteur, qui sont par ailleurs détaillés dans les fiches sectorielles (voir annexe du rapport). Ces potentiels ont été élaborés à partir des potentiels 3R identifiés dans le rapport « Quel Potentiel 3R d'ici 2025 », et affinés dans le cadre d'échange approfondis avec les parties prenantes.

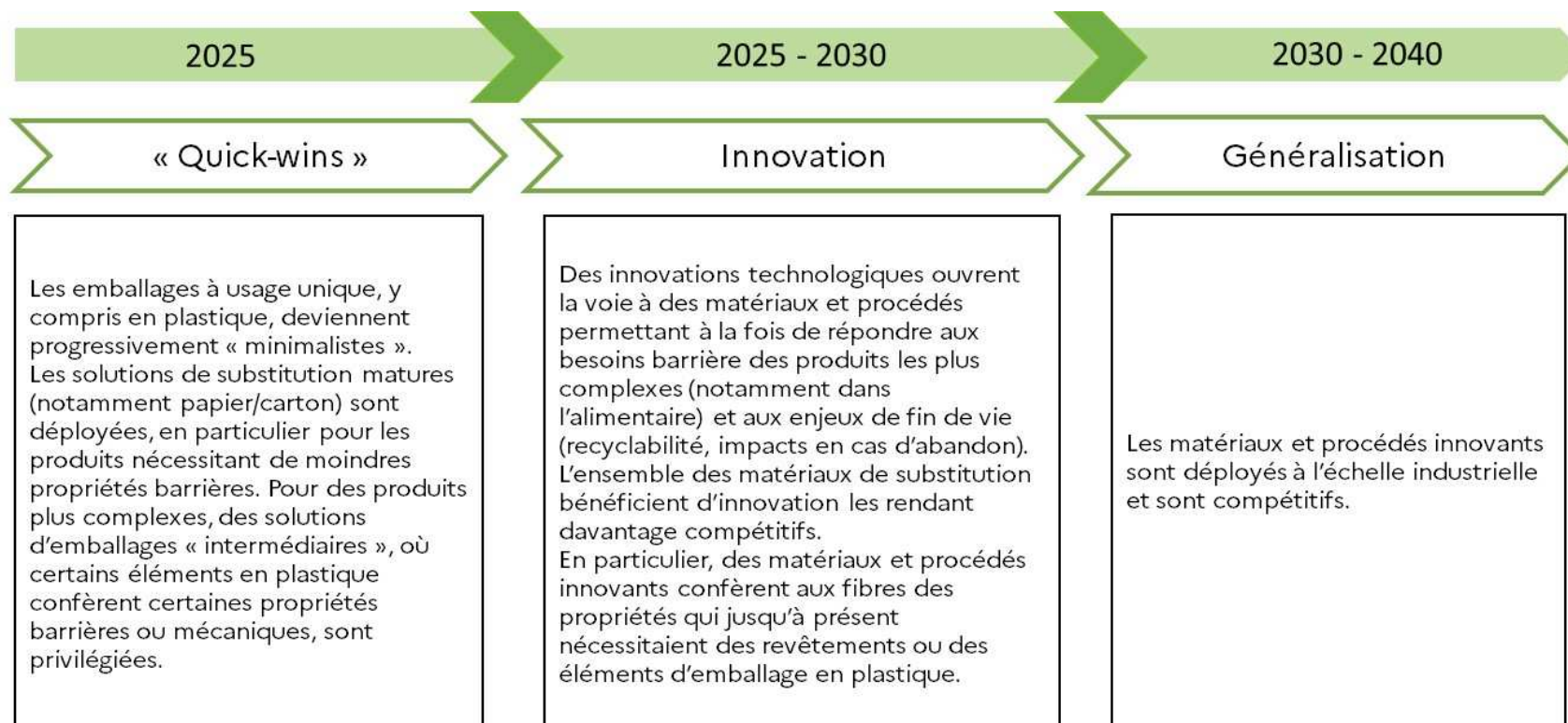
À noter que la consolidation de ces perspectives permet d'atteindre les objectifs du décret 3R pour 2025, à savoir une réduction de 20% des tonnages d'emballages en plastique à usage unique mis sur le marché, dont 50% à travers le réemploi et 100% des emballages recyclables. Ces potentiels sont indicatifs, et pourront être amenés à évoluer ou être affinés dans le cadre de l'élaboration des feuilles de route sectorielles.

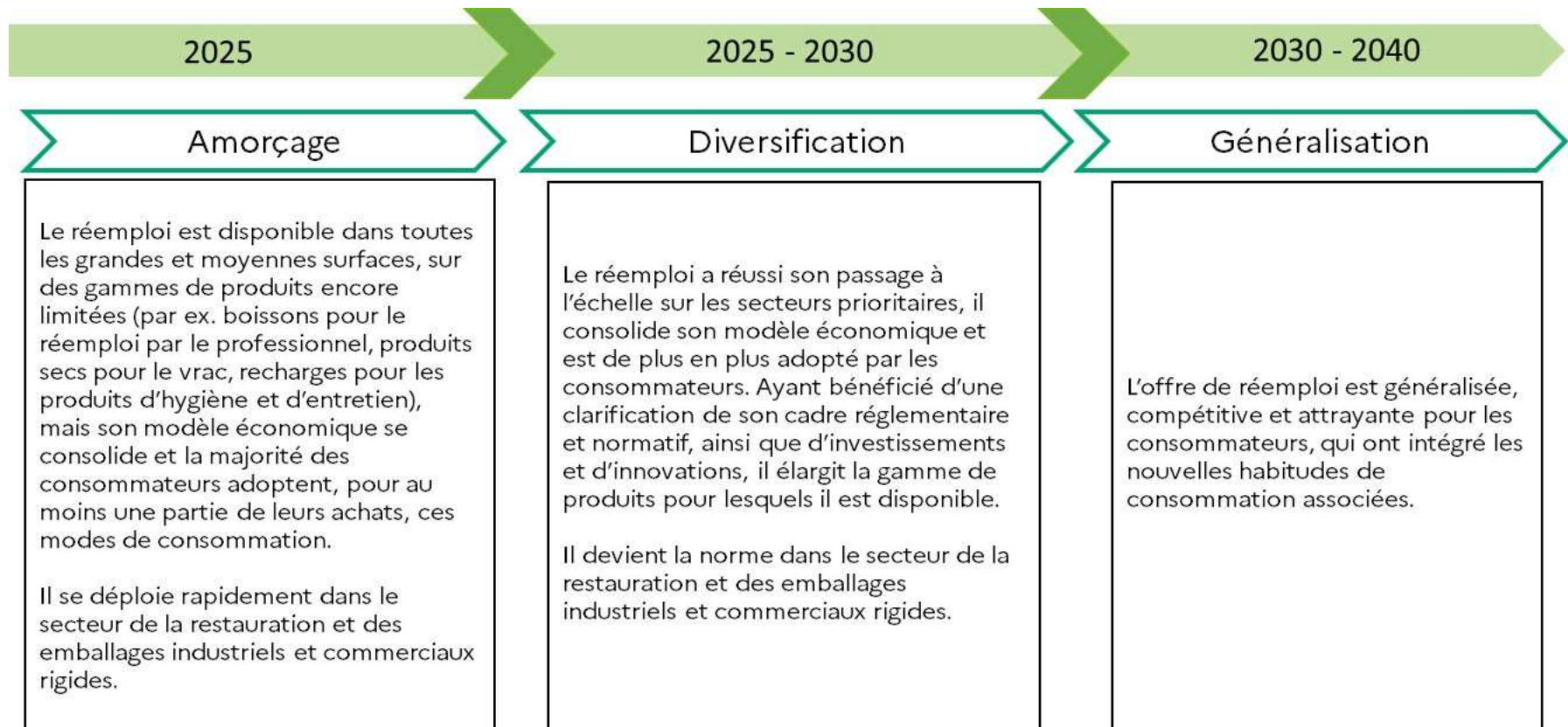
Secteur		Potentiel de réduction (<u>dont substitution, mais hors réemploi</u>)	Potentiel de réemploi (réemploi par producteur, vrac, recharge)	Potentiel de recyclabilité
Alimentaire frais non transformé	Viandes	<5 %	<5 %	100 %
	Charcuteries	5 à 10 %	<5 %	100 %
	Poissons	<5 %	<5 %	100 %
	Fruits et légumes	>80 %	5 à 10 %	100 %
Alimentaire frais transformé	Traiteur frais (hors restauration commerciale)	10 à 15 %	5 à 10 %	100 %
	Plats préparés de la restauration commerciale	50 à 55 %	20 à 25 %	100 %
	Boulangerie / pâtisserie (hors longue conservation)	20 à 25 %	5 à 10 %	100 %
	Produits laitiers frais et non frais	5 à 10 %	<5 %	100 %
	Surgelés	25 à 30 %	<5 %	100 %
	4ème gamme	20 à 25 %	5 à 10 %	100 %
Boissons	Eaux plates et gazeuses	10 à 15 %	5 à 10 %	100 %
	Boissons rafraichissantes sans alcool (hors jus)	10 à 15 %	10 à 15 %	100 %
	Jus de fruits et nectars	10 à 15 %	10 à 15 %	100 %
	Lait	5 à 10 %	<5%	100 %
	Boissons alcoolisées	5 à 10 %	<5%	100 %
Épicerie sucrée, salée, autres	Riz, pâtes, légumes secs	45 à 50 %	10 à 15 %	100 %
	Farines, sucre, etc.	40 à 45 %	10 à 15 %	100 %
	Céréales, biscuits, biscottes, viennoiseries de conservation	15 à 20 %	5 à 10 %	100 %

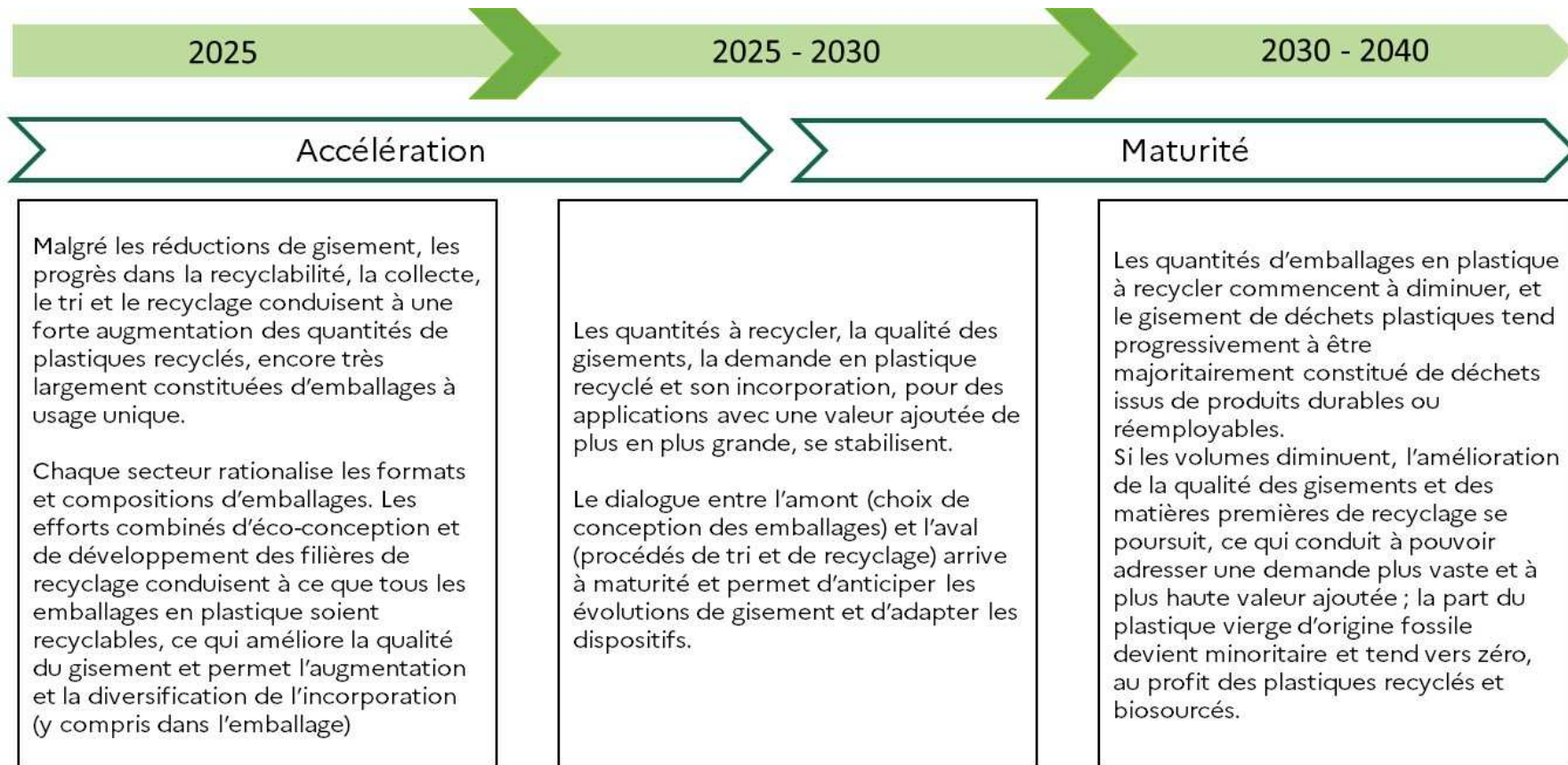
	Café, thé, chocolat	10 à 15 %	5 à 10 %	100 %
	Aliments conservés	<5 %	<5 %	100 %
	Apéritifs, snacks	15 à 20 %	5 à 10 %	100 %
	Soupes, potages	10 à 15 %	5 à 10 %	100 %
	Huiles, vinaigres, condiments	5 à 10 %	25 à 30 %	100 %
	Compote, confiture, gelée, marmelade de fruits et autres produits similaires	5 à 10 %	<5 %	100 %
	Confiserie	10 à 15 %	5 à 10 %	100 %
	Produits de spécialités	<5 %	<5 %	100 %
	Aliments pour animaux familiaux	10 à 15 %	5 à 10 %	100 %
Hygiène/beauté		15 à 20 %	15 à 20 %	100 %
Produits d'entretien / produits chimiques	Produits d'hygiène et d'entretien de la maison (hors professionnels)	10 à 15 %	10 à 15 %	100 %
	Produits chimiques pour bricolage, jardinage, automobile	5 à 10 %	<5 %	100 %
	Produits liquides professionnels non alimentaires	5 à 10 %	5 à 10 %	100 %
Autres non alimentaire (textile, équipement, produits pharmaceutiques etc.)	Textile	40 à 50 %	10 à 15 %	100 %
	Mobilier	25 à 30 %	<5 %	100 %
	Jouets et articles de puériculture	40 à 50 %	<5 %	100 %
	Tabac	25 à 30 %	<5 %	100 %
	Équipements électriques et électroniques	25 à 30 %	<5 %	100 %

	Produits pharmaceutiques	<5 %	<5 %	100 %
	Bricolage, jardin, automobile, bazar, papeterie, etc. (hors produits chimiques)	50 à 60 %	<5 %	100 %
Emballages logistiques et de e-commerce	Colis de livraison (e-commerce)	50 à 60 %	10 à 15 %	100 %
	Emballages de transport rigides	<5 %	60 %	100 %
	Emballages de transport souples	10 à 15 %	<5 %	100 %

Annexe 2 : Principaux jalons 2025 -2040









**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*